

de province, et tous les hommes qui ont étudié les formes du langage spécial au pays où ils ont passé leur vie.

Cette étude, j'ai voulu la tenter pour le territoire de notre ancienne province de Lyonnais Forez et Beaujolais. On pourrait croire que de tels travaux sont ingrats, mais, comme tout ce qui tient au domaine enchanté des belles-lettres, je puis assurer qu'ils sont pleins de charme pour celui qui s'y dévoue. Il y a quelques années encore, on les aurait regardés comme futiles, mais ils ont aujourd'hui pour eux de grandes autorités et de grands exemples. Je veux pourtant, et c'est là le but de cette introduction, dire à quel point de vue m'est apparue l'utilité de l'étude des dialectes provinciaux. J'essaierai ensuite de caractériser les patois de nos provinces, et d'indiquer la place qu'ils doivent occuper dans le tableau des anciens idiomes de la France.

## I.

L'unité politique de la France est un fait comparativement très-récent dans son histoire. Un territoire aussi vaste ne pouvait pas avoir une langue unique, tant qu'il n'était pas occupé par un État un dans son administration, dans ses mœurs, dans cet ensemble d'idées et d'actions qui constitue la vie sociale.

L'unité de langage n'a jamais existé sur le sol de la France ; elle n'y est pas encore accomplie.

Quand les Romains mirent le pied en Gaule, ils y trouvèrent des peuples divers. César en compte trois, les Belges, les Aquitains, ceux qu'il appelle du double nom de Celtes et de Gaulois. Ils différaient entr'eux, dit-il, par les lois, par les coutumes, par le langage (1). Que cette

(1) *Hi omnes lingua, institutis, legibus, inter se differunt. Cæsar. De bello Gallico, lib. 1.*